

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2025_41

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DES QUEFFAIX

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA – 74500 AMPHION-LES-BAINS pour la réalisation de travaux de reprise de tranchée en enrobé, chemin des Queffaux,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, chemin des Queffaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la période du 18 au 19 septembre 2025, la circulation chemin des Queffaux sera réglée par alternat manuel au droit du chantier.

Article 2 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur cette voie sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Article 3 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise EUROVIA – 74500 AMPHION-LES-BAINS.

Fait à VACHERESSE, le 15 septembre 2025

Le Maire,

Jean TUPIN-BRON

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vacheresse, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE de VACHERESSE' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '74 Hte-Savoie' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Jean TUPIN-BRON' is printed below it.